

Le Comité Régional Auvergne-Rhône-Alpes de Gymnastique vous présente sa Newsletter. Cette lettre d'information est l'organe officiel de communication entre le Comité et les clubs de la Région affiliés à la FFGym.



Newsletter # 35 | Mai 2020

Le  
MOUVEMENT  
ASSOCIATIF

Réseau  
national  
maisons  
associations

RS  
Recherches  
& Solidarités

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE  
ET DE LA JEUNESSE  
Alain  
Dupont  
Premier

Direction de la jeunesse,  
de l'éducation populaire  
et de la vie associative

## #Covid-19 : où en sont les associations après le confinement ?

Le Gouvernement a pris des mesures pour aider les associations et sauver les emplois pendant le confinement.

Une première enquête a permis de donner la parole aux responsables associatifs pour décrire la situation de leur association, tout au long de la période de confinement. Plus de 20 000 associations y ont répondu.

**A l'heure du déconfinement, une nouvelle enquête est lancée.** Cette fois, il vous est proposé de vous exprimer dans ces circonstances nouvelles, signifiant pour vous une **éventuelle reprise progressive d'activité de votre association.**

Membres du bureau ou du conseil d'administration, ou encore dirigeants salariés d'une association, **merci de prendre quelques minutes pour [répondre à l'enquête.](#)**

## #Soutienstonclub

Pour faire face à la situation inédite que traversent les clubs sportifs français, **l'ensemble des acteurs du Sport se mobilisent et lancent, avec la Fondation du Sport Français, la plateforme #Soutienstonclub.**

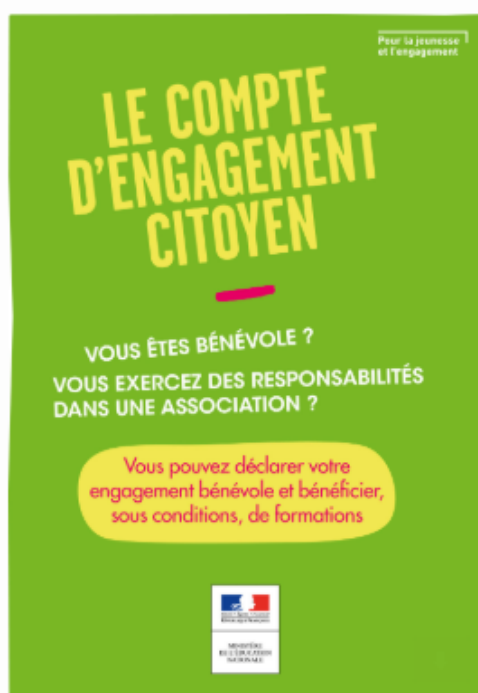
La plateforme #SoutienTonClub permet aux associations sportives affiliées aux fédérations sportives agréées, touchées au plan économique par les fermetures administratives en raison de la pandémie de COVID 19, de **créer leur cagnotte solidaire, éligible au mécénat.**

L'objectif est d'une part d'aider tous les clubs sportifs à surmonter l'épreuve du confinement sur la période de mars à juillet 2020 et préparer la rentrée 2020-21 dans de bonnes conditions et d'autre part, de soutenir particulièrement le sport professionnel féminin pour garantir l'égalité hommes-femmes en lui permettant d'intégrer la plate-forme.



La Fondation du Sport Français met à disposition une plateforme de crowdfunding dédiée aux clubs sportifs, pour en savoir plus, rendez-vous sur [www.soutienstonclub.fr](http://www.soutienstonclub.fr)

## Le Compte d'Engagement Citoyen (CEC)



Institué par la loi du 8 août 2016 dite « Loi travail », le **Compte d'Engagement Citoyen (CEC)** est un dispositif de l'Etat destiné à reconnaître et valoriser l'engagement bénévole de responsables associatifs très investis.

Il permet, sous réserve de conditions d'éligibilité, de bénéficier de droits à formation supplémentaires crédités sur le Compte Personnel de Formation.

**Les activités bénévoles associatives réalisées en 2019 peuvent être déclarées jusqu'au 30 juin 2020.**

[En savoir plus](#)

## Aide exceptionnelle de la CARSAT sur les dépenses de protection COVID

Pour aider les entreprises de moins de 50 salariés et les travailleurs indépendants à prévenir la transmission du COVID-19 au travail, l'Assurance Maladie propose la subvention « Prévention COVID ».

Si vous avez investi depuis le 14 mars ou comptez investir dans des équipements de protection, vous pouvez bénéficier d'une **subvention allant jusqu'à 50% de votre investissement**.

La subvention concerne les **achats ou locations de certains équipements ou installations réalisés du 14 mars au 31 juillet 2020**. Elle correspond à un montant de **50 % de l'investissement hors taxes** réalisé par l'entreprise ou le travailleur indépendant. L'octroi de cette subvention est conditionné à un **montant minimum d'investissement de 1000 € HT pour une entreprise avec salariés et de 500 € HT pour un travailleur indépendant sans salariés. Le montant de la subvention accordée est plafonné à 5 000 € pour les deux catégories**.

Les mesures financées sont de deux catégories :

1. Des mesures barrières et de distanciation tels que du matériel pour isoler le poste de travail (pose de vitre, plexiglas, cloisons...), pour permettre de guider et faire respecter les distances (poteaux, barrières, locaux additionnels...) et communiquer visuellement sur les consignes (écrans, tableaux, support d'affiches, affiches) ;
2. Des mesures d'hygiène et de nettoyage comme les installations permanentes ou temporaires permettant le lavage des mains et du corps.

Si une mesure barrière ou de distanciation est mise en place, masques, gel hydro-alcoolique et visières pourront également être financés.

Pour bénéficier de la subvention, il suffit de remplir le [formulaire de demande](#) et de l'adresser à votre caisse régionale de rattachement (**Carsat Rhône-Alpes** | Prévention des risques professionnels et de la santé au travail | Pôle Incitations financières 69436 Lyon cedex 03) avec les pièces demandées.

Votre subvention vous sera versée en une seule fois par la caisse régionale après réception et vérification des pièces justificatives. Votre demande devra être envoyée à la caisse avant le 31 décembre 2020.

## Guides pratiques post-confinement

Le Ministère des Sports a publié **4 guides pratiques post-confinement liés à la reprise des activités physiques et sportives** en métropole et Outre-mer dans le respect des règles sanitaires.



Réalisés avec le concours des fédérations sportives, de l'ANDES, de l'ANDIIS, de l'INSEP, de l'Agence nationale du Sport, du CNOSF et du CPSF, ces guides ont pour objectif de **faire des recommandations sanitaires pour accompagner les sportifs amateurs, les sportifs de haut niveau et sportifs professionnels** dans leur manière de pratiquer leur sport durant cette nouvelle phase. Ils sont également un outil d'aide précieux à la décision pour les gestionnaires d'installations sportives publiques ou privées.

Consultez les guides sur [sports.gouv.fr](https://sports.gouv.fr).

## Rappel des règles de distanciation

Découvrez **l'instruction qui cadre la mise en oeuvre de la stratégie nationale de déconfinement pour la pratique des activités physiques et sportives** et rappelle les principes généraux d'interdiction des rassemblements de plus de 10 personnes, de réglementation des déplacements à plus de 100 km du domicile ou hors du département de résidence et de respect des règles d'hygiène et de distanciation sociale.

**Elle précise le cadre de la réouverture sous conditions des établissements d'activités physiques et sportives, de la reprise de ces activités par des publics spécifiques ainsi que de la reprise d'activité des CREPS, établissements publics au service de la continuité scolaire des jeunes sportifs et des stagiaires en formation professionnelle.**

> [Instruction du Ministère des Sports](#)

## RAPPEL - Répertoire des structures d'accueil de compétitions FFGym : dernière ligne droite !

**Toute association sportive ou comité départemental peut faire référencer sa (ou ses) salle(-s) pouvant accueillir l'organisation d'une compétition.**

Pour cela, il est nécessaire de **remplir le répertoire** téléchargeable sur la page "[Organiser une compétition](#)" du site régional.

**Les candidatures vont bientôt être ouvertes pour la saison 2020-2021, il est encore temps de vous faire référencer !**

Rappel : Pour les structures ayant déjà rempli ce document, il est nécessaire de le mettre à jour d'une saison à l'autre en cas de changements.

## Focus sur un partenaire : GYMNOVA

**GYMNOVA**

**OFFRE SPECIALE**  
Matériel pédagogique



Suite à la crise due au CORONAVIRUS, GYMNOVA se mobilise en vous proposant une offre exceptionnelle. La TVA applicable sur les produits présentés dans l'offre spéciale sera prise en charge par GYMNOVA.

Découvrez la [liste des produits pédagogiques concernés](#) !

### Coronavirus : il existe des gestes simples pour vous protéger et protéger votre entourage



Se laver les mains  
très régulièrement



Tousser ou éternuer dans  
son coude ou dans un mouchoir



Utiliser des mouchoirs  
à usage unique



Saluer sans se serrer la main,  
éviter les embrassades



[auvergne-rhone-alpes.ffgym.fr](http://auvergne-rhone-alpes.ffgym.fr)



FFGym Auvergne-Rhône-Alpes

Comité Régional Auvergne-Rhône-Alpes de Gymnastique  
10 avenue Viviani 69200 VENISSIEUX

04 78 00 08 85 | [contact@auvergne-rhone-alpes-ffgym.fr](mailto:contact@auvergne-rhone-alpes-ffgym.fr)